

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

**Étaient présents :** Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Luis POUPON.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2014 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2014 à l'unanimité.

## **Décision modificative n° 1 au budget annexe d'assainissement 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification à inscrire au budget annexe d'assainissement afin de réajuster les comptes en fin d'année.

Article 66111 : Intérêts réglés à échéance : + 10 €

Article 615 : Entretien et réparations : - 10 €

## **Décision modificative n° 2 au budget principal 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification à inscrire au budget annexe d'assainissement afin de réajuster les comptes en fin d'année.

Article 7489 : Reversement et restitution sur autres attributions et participations : + 4239 €

Article 6554 : Contribution aux organismes de regroupement : - 4000 €

Article 6531 : Indemnités élus : - 239 €

## **Versement du fonds d'amorçage 2014-2015 pour la réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le fonds d'amorçage apporté par l'État pour accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été versé sur la trésorerie de la commune. Cette aide doit être transférée à qui de droit. L'animation du temps périscolaire étant prise en charge par la communauté de communes du Pays bilurien, il semble logique que l'aide lui revienne en totalité. Elle s'élève à 7830 € (90 € x 87 élèves).

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité le versement du montant du premier acompte du fonds d'amorçage 2014-2015, soit 2610 €

### **Attribution du logement communal du 14, rue des Lilas**

Le logement communal du 14, rue des Lilas est libre depuis le 30 novembre 2014. Pascal FREULON et Marie-Christine SERVANT, locataires du logement communal du 12, rue des Rosiers ont fait une demande auprès de la mairie pour emménager au 14, rue des Lilas.

Après en avoir délibéré, les élus émettent un avis favorable à cette requête. Monsieur FREULON et Madame SERVANT pourront s'installer au 14, rue des Lilas à partir du 15 décembre 2014. Un loyer mensuel de 463,77 € leur sera demandé. Ils devront également verser, à leur entrée dans le logement, une caution égale au montant d'un mois de loyer.

### **Compte-rendu de l'entrevue avec Me Adamy au sujet du bail de l'auberge du Cheval-blanc**

Des élus ont rencontré Me Adamy, notaire, pour se renseigner sur la possibilité de modifier le bail commercial de neuf ans signé entre la commune et Maxime GUILLEMARD, restaurateur à l'auberge du Cheval-blanc. Il apparaît qu'aucune modification n'est possible, même au terme du bail, sans l'accord du restaurateur en place.

Une liste de matériels achetés par la commune a été inscrite au bail lors de sa signature avec le premier preneur, David MORILLE. Aujourd'hui, le trésorier principal de Bouloire et le conseil municipal sont d'avis qu'il n'est pas souhaitable que la commune reste propriétaire de matériels achetés pour la plupart d'occasion, qui subissent l'usure liée à l'utilisation quotidienne et qui pourraient être amortis s'ils appartenaient à une entreprise ou un commerce.

Monsieur le maire signale que Maxime GUILLEMARD n'est pas opposé à l'idée d'acquérir ce lot de matériels. Il ne pourra cependant pas investir dans l'immédiat. Le lot sera valorisé en incluant une décote.

### **Compte-rendu de l'entrevue avec la représentante de CAP emploi**

Monsieur le maire a rencontré Catherine LEHEC de CAP emploi, organisme de placement spécialisé au service des personnes handicapées et des employeurs, pour en savoir plus sur les contrats aidés de type CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi).

En octobre, la municipalité a accueilli un stagiaire, Thierry BARRÉ, qui a travaillé auprès de l'agent technique Lionel PAUMIER et donné entière satisfaction.

Thierry BARRÉ est en situation de handicap et ne peut être embauché que pour 20 heures de travail par semaine. Il peut bénéficier d'un contrat aidé ce qui rend l'employeur éligible à une aide de l'État équivalente à 90 % du Smic horaire brut.

Un CAE est signé pour une année renouvelable jusqu'à 24 mois ou plus dans certaines conditions. Il est conditionné à l'étude et à l'acceptation de Pôle Emploi ou de CAP Emploi.

La majorité des élus pense que ce type de contrat peut être intéressant pour seconder l'agent technique.

### **Révision des tarifications municipales pour l'année 2015**

Photocopie : 0,30 €

Télécopie : 0,50 €

Concession de 50 ans au cimetière : 120 €

Concession de 15 ans au columbarium : 230 €

Location des salles (tarifs hiver du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :

#### **Salle des Rosiers (caution de 150 €)**

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	<i>été</i>	<i>hiver</i>	<i>été</i>	<i>hiver</i>
associations	<b>gratuit</b>			
vin d'honneur	<b>40 €</b>	<b>50 €</b>	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>
un jour	<b>70 €</b>	<b>90 €</b>	<b>90 €</b>	<b>110 €</b>
deux jours	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>	<b>120 €</b>	<b>140 €</b>

#### **Salle Vauguélande (25 % à la réservation et caution de 300 €)**

	habitants de Tresson		personnes hors commune	
	<i>été</i>	<i>hiver</i>	<i>été</i>	<i>hiver</i>
associations	<b>demi-tarif</b>			
vin d'honneur	<b>70 €</b>	<b>90 €</b>	<b>90 €</b>	<b>110 €</b>
un jour	<b>175 €</b>	<b>195 €</b>	<b>245 €</b>	<b>265 €</b>
deux jours	<b>275 €</b>	<b>295 €</b>	<b>345 €</b>	<b>365 €</b>
jour supplémentaire	<b>50 €</b>			

Vaisselle cassée ou non rendue :

assiette plate ou creuse	<b>2,50 €</b>
assiette à dessert	<b>2 €</b>
tasse	<b>1,50 €</b>
verre	<b>1 €</b>
couteau	<b>1 €</b>
cuillère à soupe ou à café ou fourchette	<b>0,50 €</b>

## **Questions diverses :**

### **Modalités de prêt à la bibliothèque pour les personnes n'habitant pas la commune**

Chantal BUIIN a souhaité qu'une réflexion soit menée sur l'accès à la bibliothèque de Tresson par des personnes n'habitant pas la commune.

Après discussion, la majorité des élus pense que l'accès à la bibliothèque pour les personnes non domiciliées dans la commune doit être le même que pour les Tressonnais, à savoir l'accès gratuit pour le prêt de trois ouvrages durant quatre semaines maximum.

### **Demande de Cirque d'anges heureux de garder une clé de la salle polyvalente**

Les serrures d'entrée de la salle Vauguélande ayant été remplacées après plusieurs effractions, la municipalité a décidé qu'aucune clé ne serait désormais laissée en dépôt aux associations et particuliers utilisateurs, même réguliers, de l'équipement communal.

La compagnie Cirque d'anges heureux, qui utilise la salle tous les mercredis pour son activité, a demandé à garder une clé pour pouvoir accéder à son matériel laissé dans la salle.

Après discussion, les élus ont donné un avis défavorable à cette demande (neuf votes contre, un vote pour et un vote blanc) par soucis d'équité.

### **Sondage sur l'intérêt d'un service de transport par autocar**

Actuellement, les cars des Tis (Transports interurbains de la Sarthe) ne desservent pas Tresson alors qu'ils s'arrêtent dans plusieurs communes voisines.

Lors d'un premier échange, Régis Vallienne, président de la commission Transports au conseil général, avait conseillé à la municipalité d'identifier les besoins réels des habitants.

Suite à l'article paru dans *Tresson Express* en octobre, seules trois personnes se sont rapprochées de la mairie pour faire part de leur intérêt pour le passage d'un car.

Une réflexion sera menée sur une éventuelle autre solution pour les personnes n'ayant pas de possibilité de transport.

### **Portage de repas**

Le projet de portage de repas au domicile des personnes vulnérables par le restaurateur Maxime GUILLEMARD ne peut aboutir qu'avec la présence d'un organisme agréé. La commune ou son CCAS peuvent être les garants de ce service et demander un agrément. Les élus vont prendre plus de renseignements.

### **Organisation de la cérémonie des vœux du maire**

La cérémonie des vœux du maire est programmée le vendredi 23 janvier, à 20 heures. Des devis seront demandés à plusieurs traiteurs pour la réalisation de toasts.

### **Ramassage de la ferraille par le syndicat des sports de Sainte-Osmane**

Le syndicat des sports de Sainte-Osmane propose à la municipalité d'effectuer un ramassage de ferraille à Tresson en 2015. Le produit de la revente servira à financer une amélioration du terrain de football. Les élus émettent un avis favorable à cette initiative.

### **Contrôle de l'assainissement collectif par le Satèse**

À la demande des élus auprès du conseil général, un agent du Satèse (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) a visité l'installation d'assainissement collectif pour un bilan sur la tenue des installations.

Plusieurs points ne sont pas satisfaisants et nécessitent une intervention : tonte régulière de l'ensemble du terrain, curage des bassins et clôture manquante à la lagune et création d'un canal de mesure en entrée de la station (regard existant détérioré)

Un rapport sera rendu prochainement à la municipalité qui échelonnera les travaux selon l'urgence.

### **Téléphone filaire obligatoire à la salle Vauguélange**

Orange a prévenu la mairie du retrait du Publiphone à la salle Vauguélange, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Sdis, Service départemental d'incendie et de secours, rappelle l'obligation de disposer d'un téléphone fixe dans cet établissement recevant du public.

Les élus se renseignent auprès de l'opérateur sur le meilleur moyen de maintenir un téléphone permettant de joindre les services d'urgences uniquement.

### **Calendrier du conseil municipal**

Le conseil municipal se réunira, à 20h30, les mercredis 7 janvier, 4 février, 4 mars et 1<sup>er</sup> avril.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. DRONNE, S. GAUDIN,

J. HEINTJE, R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.